COMITÉ D'INITIATIVE

POUR UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES JURISTES POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

BUREAU EXÉCUTIF DU COMITÉ :

- M. GIUSEPPE NITTI, AVOCAT, DÉPUTÉ INDÉPENDANT AU PARLEMENT ITALIEN.
- M. JOHN ELTON, BARRISTER-AT-LAW, LONDRES.
- M. GÉRARD LYON-CAEN, PROFESSEUR AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON, FRANCE.

ADRESSER LA
CORRESPONDANCE A:
M.LE PROFESSEUR
L Y O N - C A E N
123, RUE DE LONGCHAMP,
PARIS XVIE

Paris, le I5 JUILLET 1953.

Monsieur Piero CALARANDREI Prof. Università Firenze Borgo degli Albizi 14 FIRENZE

Cher Collègue,

Le 21 Juin dernier, s'est réuni à Bruxelles le Comité d'Initiative en vue d'une conférence internationale des juriste pour la défense des libertés démocratiques.

ADDID HEND JUSTIC COSTS COSTS, COSTS, CARS

Ce Comité a adopté un appel aux juristes du monde entier, dont vous voudrez bien trouver ci-inclus le texte. Cet appel répond aux préoccupations de tous les juristes attachés à la sauvegarde des libertés publiques traditionnelles et de la sû reté individuelle. La conférence elle-même sera ouverte aux juristes de tous les pays qui voudront confronter leurs expériences et r echercher les principes juridiques ayant valeur universelle, dont la défense est indispensable. La plus entière liberté d'expression doit, bien entendu être reconnue à tous les participants.

J'attacherais pour ma part le plus grand prix à savo r votre point de we relativement à une telle initiative. La réussite de cette conférence implique que des juristes de toutes opinions y soient présents. J'espère que vous pourrez lui donner votre adhésion.

Veuille z agrédr, cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Objou Caen